

## Présentation générale du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA)

Depuis sa création en 2010, le CNEA a permis d'accélérer l'identification et la mise en œuvre de plusieurs réformes structurantes en matière d'amélioration du climat des affaires. Il est présidé par le Chef du gouvernement et regroupe en son sein les départements ministériels, les représentants du secteur privé, ainsi que plusieurs partenaires concernés par le développement du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc.

En effet, **la valeur ajoutée** que le CNEA crée pourra être regroupée en trois blocs :

- **Plateforme de Dialogue Public-Privé** : Le CNEA offre un espace de dialogue aux différents acteurs des secteurs public et privé pour se concerter et travailler ensemble dans un esprit collaboratif, constructif et efficace. Cette plateforme de dialogue vise la mise en place et le partage d'une vision commune des réformes et l'identification des chantiers prioritaires pour le développement du secteur privé. Elle se base, dans ce sens, sur le développement d'une écoute active envers les acteurs dudit secteur quant aux différentes contraintes à l'entrepreneuriat.
- **Catalyseur de réformes** : Au-delà du rôle de facilitateur de dialogue, le CNEA joue un rôle de catalyseur permettant aux projets de réformes d'aboutir rapidement et efficacement. Ce rôle de catalyseur accompagne l'intégralité du processus de réforme, de l'identification, phase dans laquelle le Comité joue un rôle de veille et d'analyse des opportunités de réformes, jusqu'à l'opérationnalisation et l'étude d'impact.
- **Promoteur de réformes** : Le CNEA valorise les projets réalisés et les succès accomplis pour promouvoir une dynamique positive et créer de l'émulation. En optant pour une mise en œuvre d'expériences pilotes pour certains projets, le Comité joue un rôle de promoteur de réformes afin de généraliser ces expériences réussies. Il présente et valorise, par ailleurs, les réformes réalisées au Maroc auprès des organisations internationales et des producteurs de rapports internationaux afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Cette valeur ajoutée a permis au CNEA de travailler essentiellement, depuis sa création, sur les **trois domaines prioritaires** suivants :

- **Mise à niveau du cadre légal et réglementaire des affaires**: La réforme du droit des affaires est une priorité stratégique au Maroc visant la modernisation du dispositif juridique et son adaptation aux normes internationales.

Le CNEA veille, ainsi, à l'adoption des normes et standards internationaux, à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires et à sa mise en œuvre. Cela concerne plusieurs domaines, dont notamment l'accès au financement, la gouvernance des entreprises, la gestion des marchés publics et des délais de paiement, etc.

- **Dématérialisation des procédures administratives** : La dématérialisation des procédures administratives appliquées aux entreprises constitue une autre priorité du CNEA et un levier stratégique pour renforcer la transparence, réduire le nombre et les délais des procédures et permettre à l'entreprise, d'une manière générale, de rester concentrée sur la création de richesses.

Le CNEA œuvre, à travers ses différents plans d'action, pour l'adoption de mesures de simplification concrètes et efficaces destinées à faciliter et réduire au maximum les interactions entre l'administration et les entreprises. Cela concerne plusieurs domaines, tels que la création d'entreprise, le paiement des impôts, le transfert de propriété, le commerce international, l'obtention des autorisations, etc.

- **Mise en place de système de guichets uniques**: la mise en place de guichets uniques permet de regrouper en un seul point, physique ou électronique, toutes les démarches et procédures à mettre en œuvre. Le CNEA vise à travers ce nouveau système de permettre aux entreprises et porteurs de projets d'accéder à une information adaptée, actualisée et pertinente, d'identifier les pièces à produire pour chaque formalité administrative et d'effectuer auprès d'un seul interlocuteur l'ensemble des formalités pouvant concerner plusieurs administrations ou organismes.

Nous devons dire que le CNEA a le mérite aujourd'hui d'avoir travaillé sur des actions précises et pratiques ayant permis une mise à niveau de la législation relative au climat des affaires au Maroc et la simplification de plusieurs procédures administratives liées à l'entreprise. Nous citons à titre d'exemple la mise à niveau de l'arsenal juridique qui touche à plusieurs domaines tels que le partenariat public-privé, la protection des investisseurs minoritaires, la commande publique, les délais de paiement; la mise en place de plateformes d'échange électronique de données entre plusieurs administrations comme l'identifiant commun de l'entreprise, la plateforme d'échange entre la TGR et la DGI,...

Ces réformes, conduites dans le cadre des travaux du CNEA, ont permis d'améliorer d'une manière continue la vie à l'entreprise et l'attractivité de notre économie. L'avancement du Maroc dans le classement Doing Business du Groupe de la banque mondiale permet de refléter cette amélioration, et ce en passant du 129<sup>ème</sup> rang en 2010 au 53<sup>ème</sup> rang en 2019. Il convient de rappeler que le rapport Doing Business, dont le suivi est assuré par le

secrétariat du CNEA, constitue une référence pour identifier les réformes à mener et évaluer leur perception au niveau international.

Au-delà des projets de réforme sur lesquels le comité a développé une certaine expertise durant ses neuf ans d'existence, il est important de souligner qu'une des priorités sur laquelle le CNEA est investi aujourd'hui est le développement de l'écoute du secteur privé. Ce dernier se concrétise à travers la réalisation d'une enquête des principales contraintes au développement du secteur privé et la mise en place d'un baromètre du climat des affaires pour évaluer l'impact des projets de réforme, sonder la perception de l'évolution du climat des affaires au Maroc et s'en servir pour prioriser les réformes, et répondre aux attentes des acteurs économiques. Ainsi, l'objectif est de doter le CNEA d'un outil prospectif d'aide à la décision.

Aujourd'hui, le CNEA constitue un modèle pour piloter les réformes qui touchent à la compétitivité de l'entreprise et structurer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé autour de ces réformes.

### *Le CNEA en quelques mots*

*La raison d'être du CNEA :*

Améliorer l'environnement des affaires et d'investissement au Maroc

*Le métier du CNEA*

: Dialoguer, écouter, coordonner, suivre et évaluer les projets de réforme

*La mission du CNEA*

: Proposer au gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer l'environnement et le cadre juridique des affaires ; Coordonner la mise en œuvre des projets de réformes ; Evaluer l'impact des réformes sur les secteurs concernés.

*La gouvernance du CNEA :*

Le CNEA est présidé par le Chef du gouvernement et regroupe en son sein les départements ministériels, les représentants du secteur privé, ainsi que plusieurs partenaires concernés par le développement du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc. Le CNEA est appuyé par une commission technique et doté d'un secrétariat permanent.